

Conseil municipal du 22 Juin 2021

Compte-rendu

Secrétaire de séance : Céline COPIE

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 10 Avril 2021

2. Délégation à la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre de la compétence « numérique éducatif pour la mise en place d'un Espace Numérique de Travail pour les écoles du 1^{er} degré sur le territoire intercommunal »

Il s'agit de déléguer la compétence numérique éducatif à l'Agglomération pour permettre son adhésion au Syndicat mixte « La fibre numérique 59-62 » qui fournit et accompagne la mise en œuvre de la plateforme de l'espace Numérique de Travail.

L'Agglomération prendra en charge le coût de cette plateforme.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Décide de valider la modification statutaire de la CAMVS par la prise de compétence facultative « usages numériques / NTIC en matière de numérique éducatif pour la mise en place d'un Espace Numérique de Travail pour les écoles du 1^{er} degré.

3. Adhésion au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de la CAMVS

Depuis le désengagement l'Etat en 2014 pour accompagner les petites communes en matière d'urbanisme, l'Agglo propose un service commun d'instruction des autorisations de travaux. La facturation est calculée en fonction du type d'acte (permis de construire, déclaration préalable...) et du nombre de dossiers transmis.

Le Maire garde le pouvoir de police en matière d'urbanisme. Il prend les décisions en s'appuyant sur l'expertise du service instructeur.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir son adhésion au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme, **d'approuver** la convention régissant les principes de ce service avec la commune.

4. Classement du Chemin de Limont dans la voirie communale et mise à jour du tableau de classement des voies communales

Il convient de mettre à jour le tableau de classement des voiries pour intégrer le Chemin de Limont au domaine public qui est actuellement un chemin privé communal.

Pour permettre l'entretien de cette voie par l'Agglo, il est nécessaire qu'elle soit dans le domaine public. Il faudra ensuite en modifier la signalisation verticale.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette modification.

5. Mise à disposition des voies d'intérêt communautaire à la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre

Il s'agit de permettre à l'Agglo d'entretenir les voiries communales, propriétés communales.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition des voiries à la CAMVS.

6. Procédure de modification des limites territoriales entre la Commune d'Eclaires et la Commune de Saint-Aubin : Saisine du Préfet pour ouverture d'une enquête publique

Une partie du chemin Margot dépend de la commune de Saint-Aubin qui n'est pas membre de la CAMVS. Cette voirie ne mène même pas à Saint-Aubin. Cette situation pose un problème d'entretien car la Commune de Saint-Aubin ne souhaite y consacrer des crédits et que les 2 communes ne dépendent pas de la même agglomération.

La décision de modifier la limite territoriale d'une commune revient au Préfet après la réalisation d'une enquête publique.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de saisir le Préfet pour lancer la procédure de modification des limites territoriales de la commune.

7. Décision modificative du Budget primitif 2021 n°1

Les crédits permettant l'achat du matériel informatique pour les 3 années à venir ont été prévus au compte 2183 (chapitre 21) comme en 2018. La comptable a rejeté le mandat et demande que la dépense soit imputée au compte 2051 (chapitre 20). Il faut donc modifier le BP 2021 par une décision modificative. Il est proposé de transférer 4000 € du chapitre 21 au chapitre 20 sans conséquence sur le montant total des dépenses d'investissement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modification n°1.

8. Contrat aidé Agent polyvalent Entretien/Cantine

Renouvellement exceptionnel du contrat aidé 20h/semaine pour 12 mois à compter du 31 août 2021.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat de travail et valide le maintien du poste.

9. Adhésion au PASS territorial du CDG59

Il s'agit d'un contrat avec le centre de gestion du nord qui permet aux agents de bénéficier d'actions sociales (chèques vacances, chèques lire...). La formule coûte 199 €/an.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention.

10. Parc Naturel Régional de l'Avesnois : Approbation de la charte

Pour être reconnue commune du Parc, il faut réaffirmer son approbation pour la charte. Il semblerait que les EPCI n'aient pas approuvé la charte ce qui obligerait les communes à délibérer.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, réaffirme son approbation pour la charte du parc.

11. Signature d'un Bail pour la location d'un garage à côté de la mairie

La commune manque de locaux pour stockage le matériel. L'opportunité de louer un garage d'environ 45m² pour 90€/mois à proximité immédiate se présente.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le bail.